RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01310
Numéro SIREN : 440 245 298
Nom ou dénomination : ERG EQUIPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006335

Date : 08/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/006335**
n° de gestion : **2001B01310**
n° SIREN : **440 245 298 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 08/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ERG EQUIPEMENT - Sté par actions simplifiée
243 Avenue de Bruxelles zi des Playes Jean Monnet La Farlède 83500 LA SEYNE-SUR-MER France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur

TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON (VAR)

AB|G-8305/T-DEPOT-ACTE/I-727367

ERG EQUIPEMENT

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

CAPITAL : 110 000 €UROS

SIEGE SOCIAL

ZI DES PLAYES JEAN MONNET SUD, QUARTIER LA FARLEDE

243 AVENUE DE BRUXELLES, 83500 LA SEYNE SUR MER

440 245 298 RCS TOULON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 31 JUILLET 2020

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Du procès-verbal de la décision unilatérale de l'actionnaire unique du 31 juillet 2020 de la société visée en rubrique, il résulte notamment ce qui suit :

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social et que les comptes dudit exercice se soldent par un bénéfice de 309 167 €uros, décide sur la proposition du Président, d'affecter et de répartir ainsi qu'il suit ledit bénéfice, savoir :

- Distribution d'un dividende de 90 000 €uros,
- Le solde, soit la somme de 219 167 €uros en Report à nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 90 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2020.

POUR EXTRAIT
LE PRESIDENT
S. GORI

N° 2050-SD 2019

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 243, Avenue de Bruxelles 83500 La Seyne sur mer

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 44245198000011 — Néant *

Exercice N clos le : 31/12/2019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 171	AG 7 027	144
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	16 769	AK 16 769	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	26 000	AO 4 242	21 758
	Constructions	AP	144 100	AQ 34 387	109 713
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 166 025	AS 1 497 241	668 783
	Autres immobilisations corporelles	AT	3 726 839	AU 2 429 600	1 297 239
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	192 172	CV	192 172
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	6 279 076	BK 3 989 266	2 289 810
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	106 922	BW	106 922
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	68 416	BY	68 416
	Autres créances (3)	BZ	85 908	CA	85 908
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	306 502	CE	306 502
	Disponibilités	CF	540 913	CG	540 913
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	8 283	CI	8 283
	TOTAL (III)	CJ	1 116 945	CK	1 116 945
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 396 021	1A 3 989 266	3 406 754

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 2051-SD 2019

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant : *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 110 000 ....)	DA	110 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 965 552
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	309 167
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	155 428
	TOTAL (I)	DL	2 551 146
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	509 201
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	274 117
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 290
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	855 608
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 406 754

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	471 370
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2019

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	1 790 028	FH	FI	1 790 028
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 790 028	FK	FL	1 790 028
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	8 976
	Autres produits (1) (11)				FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 799 005
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	712 861
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	48 225
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	612 803
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 373 892
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	425 113
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	10 978
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	10 978
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(10 978)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	414 135

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	13 687
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	54 150
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	67 837
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	116
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	51 809
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 925
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	15 912
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	120 880
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 866 842
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 557 675
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	309 167

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	13 687
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	299 848
	- Crédit - bail immobilier	HQ	179 476
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 976
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
VNC DES IMMOBILISATIONS SORTIES	116	
PRIX DE CESSION DES IMMOBILISATIONS SORTIES		54 150
INDEMNISATION DE SINISTRE		11 300
REPRISE DE PROVISION DE PENALITES FISCALES		2 387

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
INDEMISATION DE SINISTRE		11 300
REPRISE DE PROVISION DE PENALITES FISCALES		2 387

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2019

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	23 940	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	26 000	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	144 100	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	1 767 364	KT	KU 398 661
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	369 460	KW	KX 172 692
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	2 324 743	KZ	LA 451 425
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	486 976	LC	LD 140 232
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	5 118 642	LO	LP 1 163 010
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	192 172	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	192 172	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	5 334 755	ØH	ØJ 1 163 010

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
			1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 23 940	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY 26 000	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 144 100	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 2 166 025	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	3 141	MM	MN 539 011	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 208 530	MQ 2 567 638	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 7 018	MT 620 190	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY	3 141	NG 215 548	NH 6 062 963	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 192 172	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 192 172	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	3 141	ØK 215 548	ØL 6 279 076	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 31 12 2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: E.R.G. EQUIPEMENT SAS

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD 2019

(6) AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	23 306	PF	490	PG		PH	23 796
Terrains		PI	3 375	PJ	867	PK		PL	4 242
Constructions	Sur sol propre	PM	29 415	PN	4 972	PO		PQ	34 387
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 306 513	QA	190 728	QB		QC	1 497 241
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	268 239	QE	28 269	QF	16	QG	296 493
	Matériel de transport	QH	1 604 574	QI	309 528	QJ	208 530	QK	1 705 573
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	356 471	QM	77 965	QN	6 902	QO	427 534
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 568 589	QV	612 329	QW	215 447	QX	3 965 470
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 591 895	ØP	612 819	ØQ	215 447	ØR	3 989 266

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	103 619	TM	51 809	TN		TO	155 428
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	103 619	TS	51 809	TT		TU	155 428
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	103 619	UB	51 809	UC		UD	155 428
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ	51 809	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	68 416		68 416		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 088		21 088		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	64 820		64 820		
	Charges constatées d'avance	VS	8 283		8 283		
	TOTAUX	VT	162 608	VU	162 608	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	509 201	124 963	384 238	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	274 117	274 117		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	10 776	10 776		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	59 714	59 714		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 800	1 800		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	855 608	VZ 471 370	384 238	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	355 821	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	106 466			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2019.

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant * | Exercice N, clos le : 31122019

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	309 167
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	120 880
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		- imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR	1 670
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	431 717

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 octies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 octies A)	L5		XF
		PME de compétitivité hors CIFE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI						XG
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2
								TOTAL II			XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	431 717
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	431 717 XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

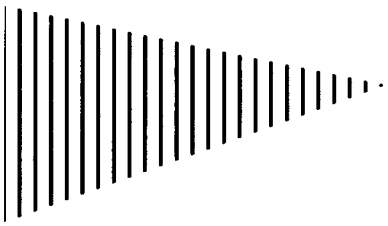

ERG Equipement

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

EY

Ernst & Young Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

ERG Equipement

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Actionnaire Unique de la société ERG Equipement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ERG Equipement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EY

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 10 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'actionnaire unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

EY

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 30 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

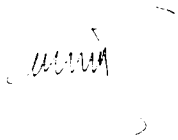

Xavier Senent

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 243, Avenue de Bruxelles 83500 La Seyne sur mer — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 44024529800011 — Néant *

			Exercice N clos le, 31/12/2019		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (1)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 171	AG 7 027	144
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	16 769	AK 16 769	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	26 000	AO 4 242	21 758
	Constructions	AP	144 100	AQ 34 387	109 713
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 166 025	AS 1 497 241	668 783
	Autres immobilisations corporelles	AT	3 726 839	AU 2 429 600	1 297 239
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	192 172	CV	192 172
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	6 279 076	BK 3 989 266	2 289 810
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	106 922	BW	106 922
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	68 416	BY	68 416
	Autres créances (3)	BZ	85 908	CA	85 908
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	306 502	CE	306 502
	Disponibilités	CF	540 913	CG	540 913
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	8 283	CI	8 283
	TOTAL (III)	CJ	1 116 945	CK	1 116 945
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 396 021	1A 3 989 266	3 406 754

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 110 000 ....)	DA	110 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 965 552
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	309 167
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	155 428
	TOTAL (I)	DL	2 551 146
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	509 201
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	274 117
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 290
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	855 608
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 406 754

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	471 370
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 790 028	FH		FI	1 790 028	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 790 028	FK		FL	1 790 028	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 976	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 799 005	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	712 861	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	48 225	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	612 803	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 373 892	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	425 113	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 978	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	10 978	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 978)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	414 135	

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise E.R.G. EQUIPEMENT SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	13 687
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	54 150
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	67 837
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	116
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	51 809
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 925
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	15 912
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	120 880
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 866 842
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 557 675
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	309 167

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	13 687
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	299 848
	- Crédit - bail immobilier	HQ	179 476
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 976
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
VNC DES IMMOBILISATIONS SORTIES	116	
PRIX DE CESSION DES IMMOBILISATIONS SORTIES		54 150
INDEMNISATION DE SINISTRE		11 300
REPRISE DE PROVISION DE PENALITES FISCALES		2 387

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
INDEMISATION DE SINISTRE		11 300
REPRISE DE PROVISION DE PENALITES FISCALES		2 387



E.R.G. EQUIPEMENT S.A.S.

Annexe

Exercice
du 01/01/2019 au 31/12/2019

Montants en K€

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Un contrat de crédit-bail immobilier d'une durée de 12 ans a pris effet durant l'exercice 2019. Ce contrat, signé avec SOGEFIMUR, porte sur le financement de locaux situés à Vitrolles, dont le prix de revient total s'élève à 2 750 000,00 €.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Les activités d'ERG EQUIPEMENT ont commencé à être affectées par la crise sanitaire du COVID-19 à la fin du premier trimestre 2020, et la société s'attend à un impact limité sur ses états financiers en 2020.
Pour faire face à cette situation, la société a mis en place des mesures de report des mensualités d'emprunts et de crédits-baux.
Sur la base des informations disponibles et compte tenu de l'évolution à la date d'arrêté des comptes, nous ne sommes pas en capacité d'appréhender précisément l'ensemble des éléments pouvant impacter les comptes de l'exercice 2020. Néanmoins, les mesures envisagées pour faire face à cette crise sanitaire nous conduisent à ne pas remettre en cause la continuité de l'exploitation.

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest. directs	Crédit-bail.
Autres immobilisations incorporelles	0	0

Les valeurs incorporelles immobilisées sont évaluées à leur coût d'acquisition mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

2.1.2 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest. directs	Crédit-bail.
Constructions		
Terrains		
Installations techniques et outillage industriel	398,66	
Matériel de transport	451,43	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	140,23	
Immobilisations corporelles en cours		
Agencements	172,69	

Les principales diminutions concernent :

Agencements des installations pour 3,14 K€ par virement de poste à poste.
Matériels de transport pour 208,53 K€ par cession ou mise hors service.
Matériels de bureau et informatique pour 7,02 K€ par mise au rebut ou vol.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.1.3 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.1.4 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements de constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.

Le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice se monte à 612,80 K€

2.1.5 Crédit-bail en cours au 31/12 – Montants en K€

	Immobilier	Matériel roulant	Installations matériels outillages
Valeur d'origine	2 750,00	223,46	1.140,79
Amortissements :			
Cumul exercices antérieurs		50,08	485,52
Dotation de l'exercice	150,68	44,70	228,16
Valeur nette	2 599,32	128,68	427,11

2.1.6 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		192,2
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	68,4	
Autres créances	39,9	21,3
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		58,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie – passif		

Charges financières		
Produits financiers		

2.1.7 Immobilisations financières – Mouvements principaux

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.8 Evaluation des stocks

-> Néant

2.1.9 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.10 Produits à recevoir

Rubrique	Montant en K€
Créances fiscales et sociales Créances clients et comptes rattachés Etat Autres	
TOTAL	

2.1.11 Liste des filiales et participations (en K€).

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
SCI Nicerg	201,52	100%	192,17	32,33	17,43	0

2.1.12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **11 000 actions** de **10 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en K€
Position début de l'exercice	11 000	10	110
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position fin de l'exercice	11 000	10	110

2.2.2 Charges à payer

Rubrique	Montant en K€
Dettes fournisseurs	86,99

Dettes fiscales et sociales Autres dettes	1,8
TOTAL	88,79

2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

➔ Néant

2.2.4 Crédit-bail – montants en K€

	Immobilier	Matériel roulant	Installations matériel outillage	Total
Redevances restant à payer				
à 1 an au plus	245,67	44,78	205,28	495,73
à plus d'1 an et 5 ans au plus	982,68	82,15	244,18	1 309,01
À plus de 5 ans	1 555,91	0,00	0,00	1 555,91
Total	**2 784,26**	**126,93**	**449,46**	**3 360,65**
Valeurs résiduelles				
à un an au plus		0,00	2,35	2,35
à plus d'un an et 5 ans au plus		2,23	9,06	11,29
À plus de 5 ans		0,00	0,00	0,00
Total		**2,23**	**11,41**	**13,64**
Montant pris en charge dans l'exercice		**129,16**	**460,87**	**3 374,29**

2.2.5 Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€

Prestations de services	**1.790,03**
Total	1.790,03

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	0
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	0
Ouvriers	0
Total	**0**

3.3 Résultat exceptionnel

Ce résultat s'élève à 15,91 K€ dont un produit net de cessions d'immobilisations de 52,2 K€, des indemnités d'assurance de 13,2 k€, et une charge de dotations aux amortissements dérogatoires de 51,81 K€.

3.4 Transferts de charges

Les transferts de charges sont constitués de refacturations de frais.

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	**Dont : Résultat exceptionnel**
Résultat avant impôt		430,05	15,91
Impôt	- au taux de droit commun	120,88	4,45
	- sur PVLT		
Résultat après impôt		309,17	11,46

Méthode employée :
Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
Cf 2.2.4.	- Crédit-bail

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem

6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

(5) IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise [illegible] EQUIPEMENT [illegible] — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations: Constructions sur immobilisations [illegible]		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8		D9	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD [illegible]	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG [illegible]	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ [illegible]	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS [illegible]	KT		KU	[illegible]
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV [illegible]	KW		KX	[illegible]
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY [illegible]	KZ		LA	[illegible]
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB [illegible]	LC		LD	[illegible]
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN [illegible]	LO		LP	[illegible]
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U [illegible]	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U		1V	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ [illegible]	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG [illegible]	ØH		ØJ	[illegible]

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste	Diminutions: [illegible]		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence / Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	[illegible]	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	[illegible]	LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA		MB	[illegible]	MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	[illegible]	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU [illegible]	MM		MN	[illegible]	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	[illegible]	MQ	[illegible]	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	[illegible]	MT	[illegible]	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		IX	MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY [illegible]	NG	[illegible]	NH	[illegible]	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX		ØY	[illegible]	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F		2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ		NK	[illegible]	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4 [illegible]	ØK	[illegible]	ØL	[illegible]	ØM	